

## Zones de protection forte en mer : les propositions du Comité français de l'UICN pour renforcer la protection des eaux marines métropolitaines

7 novembre 2022

**Poursuivant son engagement en faveur de la mise en œuvre de zones de protection forte en mer, le Comité français de l'UICN publie des propositions pour identifier les sites à enjeux et poursuivre les désignations afin de créer un réseau efficace dans les quatre grandes façades maritimes métropolitaines.**

Ces propositions s'inscrivent dans la mise en œuvre de la [stratégie nationale 2020-2030 pour les aires protégées](#), qui est fondée sur l'ambition portée par le Président de la République de protéger, d'ici 2030, au moins 30 % des espaces nationaux sous juridiction dont un tiers sous protection forte. Lors du Congrès mondial de la nature de l'UICN (Marseille, 2021), le Président de la République s'est par ailleurs engagé à protéger fortement 5 % de la façade méditerranéenne française d'ici 2027.

Elles complètent la parution d'un [premier rapport du Comité français de l'UICN](#) qui formulait des recommandations sur la définition et la mise en œuvre des zones de protection forte en mer en accord avec les [standards internationaux de l'UICN en matière d'aires marines protégées](#).

Ce second rapport est une contribution aux travaux en cours pour l'identification et la création des zones de protection forte. Ainsi pour chacune des 4 quatre grandes façades maritimes métropolitaines, le rapport présente les enjeux de conservation décrits dans les documents stratégiques de façade (DSF), le réseau d'aires marines protégées en place, ainsi que les zones de protection forte, existantes et potentielles, qui ont été recensées. Sur la base de ce bilan et en s'appuyant sur l'expertise de son réseau, le Comité français de l'UICN émet des recommandations pour répondre efficacement aux enjeux de conservation de la biodiversité marine et progresser rapidement vers la mise en place d'un réseau cohérent et représentatif de zones de protection forte en mer.

Il sera prochainement suivi de 2 autres rapports dédiés aux zones de protection forte dans les espaces maritimes français de l'océan Indien, des Antilles, et de la Guyane.

[Télécharger la publication](#)

**À propos du Comité français de l'UICN (Union internationale pour la conservation de la nature) [www.uicn.fr](http://www.uicn.fr)**

*Le Comité français de l'UICN est une organisation non gouvernementale, qui regroupe le 2e plus grand nombre de membres de l'UICN dans le monde avec 2 ministères, 13 organismes publics, 47 ONG et plus de 250 experts. Au niveau international, l'UICN rassemble quelque 1 500 organisations et 15 000 experts. L'UICN est la seule organisation environnementale qui a le statut d'observateur auprès de l'ONU. L'UICN permet à ses membres et experts (biologistes, économistes, juristes...) de collaborer au niveau international afin de partager leurs connaissances et leurs actions sur la biodiversité. Depuis sa création en 1948 à Fontainebleau, l'UICN a adopté 1300 recommandations pour préserver la biodiversité qui ont permis de structurer et renforcer l'action mondiale dans ce domaine. Tous les quatre ans, elle organise le Congrès mondial de la nature dont le dernier s'est tenu à Marseille en septembre 2021.*

Contact communication et relations presse

Benoît Descombe

Chargé de communication

07 48 11 53 43

[benoit.descombe@uicn.fr](mailto:benoit.descombe@uicn.fr)